

LE COMPTE ADMINISTRATIF  
DEVIENT

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE



VILLE DES ULIS  
**LE COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE**



les  
**ULIS**

*Terre de talents*

2023

# SOMMAIRE

Synthèse 2023	1
Projet de la municipalité	2
LE CFU - Résultats 2023	3
Le fonctionnement	4
L'investissement	5
La dette, les épargnes, le bilan	6

# Introduction

Véritable engagement politique, la transparence voulue par la municipalité se traduit une fois de plus par le biais des informations données aux Ulissiennes et aux Ulisiens relatives à l'utilisation des crédits alloués à la réalisation des projets de la municipalité.

C'est dans ce cadre que la présentation de l'exécution budgétaire 2023, vise à renforcer la communication vers le citoyen et à sensibiliser les habitants aux questions budgétaires et financières de la ville sur l'année écoulée.

Ces informations sont consignées dans un document appelé le "Compte financier Unique (CFU)", qui permet d'analyser les finances de la commune et constitue la dernière étape du cycle budgétaire de la collectivité.

Précédé du débat d'orientation budgétaire 2023 réalisé en novembre 2022, du vote du budget primitif 2023 en décembre 2022, ainsi que des ajustements débattus lors des Conseils municipaux tout au long de l'année 2023, ce document présentera, via son rapport, les principales actions et projets réalisés, les résultats de l'année écoulée, ainsi que l'évolution des dépenses et des recettes.

Il abordera notamment :

- Les recettes et les dépenses de la collectivité,
- Les investissements réalisés par la commune,
- La dette de la ville, incluant les emprunts contractés et les échéances de remboursement,
- Les soldes budgétaires et les excédents ou déficits accumulés,
- Les indicateurs financiers permettant d'évaluer la santé financière de la commune.

Tout comme le budget, le CFU assure la transparence et la sincérité dans l'utilisation des fonds publics envers les citoyens et les élus. Basé sur la comptabilité communale et reprenant les éléments du compte de gestion du comptable public, il reflète la réalité financière de la collectivité en présentant les résultats d'exécution du budget primitif voté par le Conseil municipal.

Ces résultats finaux, en dépenses, recettes, investissement et fonctionnement, seront comparés aux réalisations 2022 pour en apprécier l'évolution.

Enfin, les données du Compte Financier Unique (CFU) correspondent à celles du compte de gestion du comptable public, offrant ainsi une vision précise du patrimoine de la collectivité.

# SYNTHESE 2023

Les collectivités territoriales ont généralement renforcé leur marge de manœuvre financière à la fin de l'année 2023, et ce malgré un contexte marqué par une inflation élevée. L'épargne brute des collectivités, indicateur crucial de leur santé financière, a enregistré une légère augmentation à la fin de 2023, bien que ce montant ait diminué par rapport à l'année précédente. Toutefois, il demeure supérieur à son niveau d'avant crise sanitaire (source : "situation mensuelle comptable des collectivités locales" publiée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP)).

# 01



# CONTEXTE 2023 VILLE DES ULIS

## LE BUDGET DE LA VILLE S'EST RÉALISÉ DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR L'INFLATION

L'année 2023 a été marquée par une inflation record touchant le pays, l'Europe et le reste du monde.

La ville des Ulis, résolument tournée vers l'avenir, a, tout comme d'autres collectivités territoriales, subi une augmentation de ses coûts de fonctionnement, démontrant une nouvelle fois la résilience de son budget.

Au niveau national l'inflation 2023 a été évaluée à + 4,9 %.

Toutefois, les évaluations réalisées sur l'évolution des coûts pour les collectivités locales montrent que cette inflation a été plus importante et impactante au regard de l'évolution des frais de personnel, des coûts de la construction, de l'augmentation des frais financiers..

Ainsi, dans la continuité de l'année 2022 de nombreux secteurs de dépenses ont poursuivi leurs hausses et notamment ceux concernés par l'énergie ou le coût des matières premières, mais aussi les denrées alimentaires ou encore les achats de fournitures, de papiers... affectant les budgets de la collectivité.

Parallèlement, l'Etat a décidé unilatéralement de plusieurs hausses des salaires des agents territoriaux afin de limiter leur perte de pouvoir d'achat, ce que la ville se félicite mais qui a également eu un impact sur le budget, notamment :

- Hausses du point d'indice,
- Dotation exceptionnelle aux centres de santé,
- Prime de revalorisation liée au Ségur de la santé...

De plus, les décisions prises par la banque centrale européenne pour limiter les effets de l'inflation ont eu pour conséquence d'augmenter les taux d'intérêts d'emprunts.

Enfin, malgré les défis économiques, la Ville a réussi à poursuivre ses investissements, tenant compte des difficultés du territoire et de l'héritage de son patrimoine.



# LES FINANCES DE LA VILLE EN SYNTHÈSE

En quelques mots..

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 9,58 % et s'établissent en volume à 50 866 K€.

Les dotations et participations (R74) augmentent de 32,35 % tout comme les produits des services (R70) qui progressent de 18,04 %. Les recettes fiscales (R73) poursuivent, quant à elles, leurs augmentations, soit +2,64 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 7,55 % et s'établissent en volume à 45 646 K€. Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 5,13 %. Les charges à caractère général (D011) augmentent de 19,06 %. Les dépenses de gestion courante (D65) augmentent de 22,60 %. Les charges financières (D66) augmentent de 34,16 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion : l'épargne de gestion augmente de 13,47 %. En prenant en compte les frais financiers, l'épargne brute augmente de 31,91 %. En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est positive. Elle augmente de 61,84 %.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 6 314 K€. Il convient d'y rajouter les restes à réaliser à hauteur de 4 671 K€.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'établissent à 6 272 K€. Les restes à réaliser quant à elles s'élèvent à 3 929 K€. Cette année encore, la ville n'a pas contracté d'emprunt.

Enfin, le résultat 2023 s'élève à 3 654 K€ (inclus le solde de la section d'investissement), et en cumulé avec les exercices précédents, à 12 132 K€



# LES PROJETS DE LA MUNICIPALITE

De nombreux projets ont ainsi été réalisés en 2023 autour des 4 axes du projet municipal : le "bien grandir" et la "co-construction d'une ville résiliente, sociale, solidaire et écologique", "la garantie d'un cadre de vie agréable" et "la promotion de la participation citoyenne".

# 02



## VILLE DES ULIS

La ville a poursuivi ses efforts en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens tout en parvenant, malgré ce contexte, à déployer ses actions sur des thématiques diverses

### S'agissant du bien grandir :

Les politiques jeunesse constituent et restent une priorité pour la municipalité.

Ainsi, de nombreux projets ont été réalisés en faveur du développement des enfants en 2023. Parmi eux, il convient de citer par exemple, pour les enfants, les actions "parentalité" visant à partager des valeurs éducatives et pédagogiques et en permettant à l'enfant d'avoir un développement et un épanouissement en phase avec les prérequis pour l'entrée à l'école maternelle, cela s'inscrit dans un parcours éducatif harmonieux, mais aussi en requestionnant les modes d'accueil avec l'ensemble des acteurs concernés.

S'agissant des enfants scolarisés, quelques exemples peuvent être cités, à savoir des animations en partenariat avec l'UNICEF (concours de littérature...), l'organisation de la fête des enfants, le lancement d'un Espace Numérique de Travail dans les ALSH, la mise en place d'accueil par tranches d'âges sur les ALSH élémentaires avec repas, l'organisation d'actions intergénérationnelles dans les structures d'accueil et plus généralement des prestations sur les temps du midi ont été instituées pour les Maternelles et Élémentaires : sophrologie, art-thérapie, éveil musical, danse, activités scientifiques, découverte du poney, ateliers couture.

S'agissant des adolescents et des jeunes adultes, des thématiques phares ont été déclinées tout au long de l'année : le numérique, la citoyenneté, l'écocitoyenneté, le scientifique, la culture, la mobilité, la vie active, l'emploi, la formation mais également, les arts créatifs, l'oralité, le sport, la prévention, l'engagement. Ces thématiques se sont retrouvées dans les ateliers/stages, les sorties, la mise en place de projets (ex : DEMOS), les séjours, les classes transplantées et autres journées spécifiques organisées par la collectivité.

Enfin, la ville a poursuivi son soutien via des dotations à destination des écoles (budget alloués par enfant et par école), a continué la mise en place d'Atout numérique, d'Atout écologie, d'Atout sport et la participation aux frais de Théâtre (financement du transport pour les écoles par exemple). Ces projets ont été sélectionnés aux Prix Territoriaux 2023.

### S'agissant du domaine sportif :

La ville a réalisé un nombre important d'activités sportives en 2023. Parmi elles, il convient notamment de distinguer la réalisation de la nuit de la glisse, l'organisation des Trophées des sports et surtout les Etats généraux du sport, moment fort de la politique sportive mise en place sur le territoire et d'échanges avec l'ensemble des associations sportives. Il a également été question en 2023 d'animations durant le village de l'été et dans les équipements sportifs (séances d'aqua-ciné, soirée Zen, animation Flowpulse..).

Par ailleurs, le soutien aux associations a été également au cœur des préoccupations de la municipalité, qui a, cette année encore fait le choix d'augmenter les subventions versées à ces partenaires de plus de 70 K€. Enfin, soucieuse d'une offre de service à la hauteur des attentes des usagers, plusieurs travaux ont été réalisés sur les équipements sportifs (gymnases, piscine tels que le remplacement des paniers de baskets, le traçage des lignes au Plateau de l'Epi d'Or, les changements de leds..) et de nouveaux équipements ont été installés, tels qu'une deuxième aire de jeux au parc Paul Loridant, les travaux de l'espace de workout et l'extension du skate park.



## **S'agissant de la culture :**

La ville continue de proposer et de promouvoir une culture pour tous de manière innovante avec une programmation variée et un accès souhaité pour tous : Ulissiennes, Ulissiens mais aussi tout public extérieur à la commune. Vecteur important de cohésion territoriale, de communication et d'échanges, la politique culturelle voulue par la municipalité s'inscrit dans une démarche concertée entre les différents acteurs sociaux, éducatifs et culturels de la ville.

Par exemple, le festival « culture urbaine », les terrasses du Radazik, la quinzaine des arts, permettent d'apporter des réponses concrètes par les arts culturels aux usagers tout en abordant des problématiques diverses. Ces initiatives ont animé le centre ville et permettent une meilleure cohésion sociale.

## **S'agissant de l'animation :**

Malgré le contexte inflationniste 2023, la municipalité a tenu à poursuivre l'animation du territoire et l'amélioration du vivre ensemble en proposant un programme ambitieux. C'est ainsi que certains événements ont marqué cette année, notamment le carnaval, la journée des enfants, les animations de fin d'année (saveurs d'hiver, féeries d'hiver...), le village des associations, la fête nationale organisée le 13 juillet, l'accueil de la fête foraine et le festival "Les Ulis en vert".

Enfin, il conviendrait de mettre en avant le retour des festivités du carnaval, remis au goût du jour par la municipalité qui la remise en place et lui a fait prendre de l'ampleur d'année en année. Il convient également de citer l'organisation d'une foire à tout et la poursuite du « plan été ».

## **S'agissant de la santé :**

Le bien être et la santé sont des objectifs essentiels pour la collectivité. Pour répondre aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens, la ville a élargi son offre de santé, notamment sur le secteur dentaire. De plus, pour améliorer l'accès aux soins pour tous, la municipalité a œuvré pour la mise en place d'une mutuelle communale, dispositif permettant au plus grand nombre de bénéficier d'une mutuelle.

D'autres moyens ont également été déployés. A titre d'exemple la mise en place de la plateforme Doctolib a pour objectif d'élargir l'accès aux professionnels de santé et de faciliter l'accès au plus grand nombre.

Enfin, l'aménagement d'un Centre médico-psychologique (CMP) et les travaux impulsés pour permettre la mise en place prochaine d'un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ont été également des actions fortes réalisées en 2023.

## **S'agissant des aînés :**

Pour satisfaire aux besoins des aînés, la ville a entamé une réflexion sur le bien vieillir au sein de notre territoire et poursuit sa collaboration avec le bailleur que la construction d'une résidence intergénérationnelle aux Millepertuis voit le jour. (les travaux sont prévus sur 2024).

Enfin, la ville a entamé une réflexion sur le vieillissement de sa population au travers d'un diagnostic qui va permettre d'anticiper les besoins futurs et qui verra première concrétisation voir le jour en 2024 avec le premier salon du "bien vieillir".

## **S'agissant du domaine social :**

La ville a poursuivi ses actions en faveur des Ulissiennes et Ulissiens au sein de ses structures sociales.

A titre d'exemple, il convient de citer le soutien et l'accompagnement des parents (orientation, conseil alimentaire, groupes de paroles..), le déploiement d'un nouveau projet social, le renforcement de l'accès aux droits (permanences sociales, lutte contre la fracture numérique...), le renforcement des actions de proximité (animations en pieds d'immeubles..), mais également en travaillant sur la prévention au plus près des familles et en maintenant le Bouclier social à destination des plus fragiles.



## 2023

### S'agissant de l'amélioration du cadre de vie :

Résider dans un environnement agréable implique inévitablement l'amélioration et la mise en valeur du territoire. Ainsi, la municipalité accorde une attention particulière à la qualité de vie des habitants des Ulis et s'efforce de favoriser la proximité avec les usagers.

Cette démarche implique une étroite collaboration avec les bailleurs sociaux. Des initiatives sont mises en place en partenariat avec la ville, telles que des actions de sensibilisation des nourrisseurs de pigeons, la lutte contre les dépôts sauvages, la réorganisation des poubelles urbaines pour réduire les déchets dans les résidences, ainsi que des expérimentations de dispositifs de régulation des populations de rats et de pigeons.

### S'agissant de la participation citoyenne :

L'implication des citoyens est au cœur des engagements de la municipalité. Ainsi, le travail collaboratif avec les organes consultatifs tels que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), le Conseil Municipal des Enfants (CME), le Conseil des Aînés, les Conseils de Quartiers et le Conseil Citoyen, revêt une importance capitale dans la mise en œuvre des projets politiques locaux.

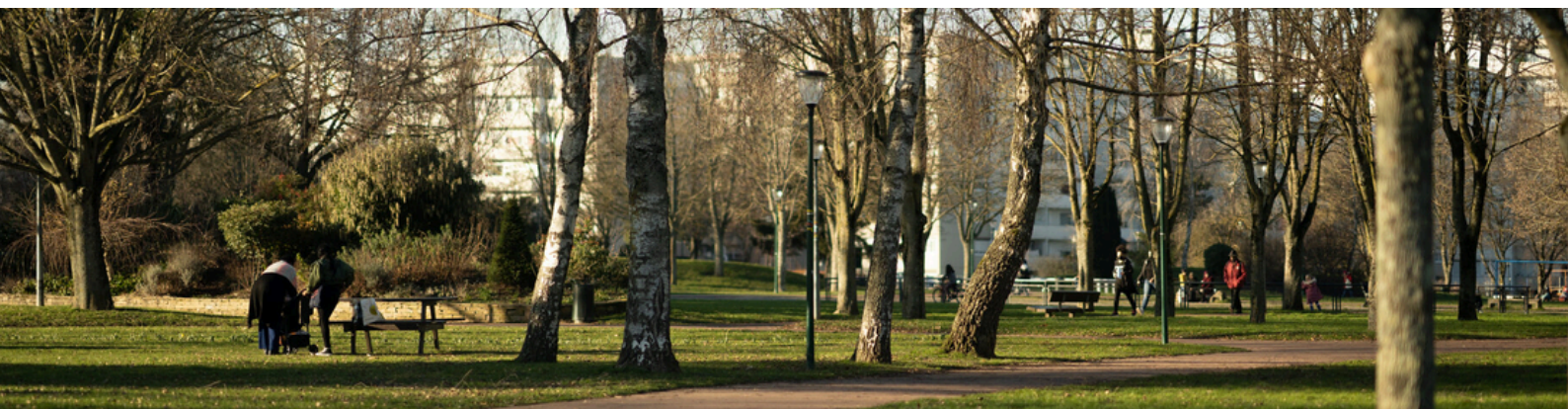
Cette approche doit se concentrer dans la mise en œuvre prochaine d'un budget participatif, des réunions de proximité (bas d'immeubles), des tablées populaires, et la co-crédation de projets tels que ceux axés sur le handicap, l'intergénérationnel et les loisirs. Ces initiatives ont permis de mobiliser les habitants des Ulis autour de projets significatifs pour la municipalité et de dynamiser les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### S'agissant de la transition écologique :

Face aux enjeux climatiques, la municipalité a pris des mesures significatives pour répondre aux attentes des Ulissiennes et Ulisiens.

En plus des initiatives déjà engagées en 2023, telles que le festival "Les Ulis en vert" et les discussions sur le gaspillage alimentaire, la formation des agents municipaux à la sobriété énergétique, et le renforcement de l'approvisionnement durable, la collectivité a travaillé sur le déploiement de cours végétalisées dans les écoles, la plantation d'arbres et d'espaces verts (forêt Myawaki, forêt gourmande), ainsi que des travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux. L'ambition de la ville s'inscrit également dans la réflexion d'un plan vélo et d'un plan lumière qui devra se concrétiser prochainement.

De plus, un projet majeur de rénovation des groupes scolaires a été lancé en vue d'enjeux importants pour l'avenir. Enfin, la municipalité poursuit la transformation de ses moyens de transports internes (passage en mobilité douce et en véhicule propre).



2023

S'agissant des actions réalisées en partenariat avec la CPS :

La collectivité, en collaboration avec la CPS, a réalisé certains travaux sur le territoire, dont notamment l'aménagement de la rue des Millepertuis, le retrait des jardinières de Chanteraine pour la réfection de l'étanchéité, l'aménagement de la dalle de l'espace 128 et les travaux réalisés dans la médiathèque de la ville. La CPS a également procédé aux études portant sur le schéma directeur cyclable et sur la mise en œuvre du prochain plan lumière.

# FOCUS... LES CENTRES SOCIAUX EN 2023

## CENTRE SOCIAL OUEST – MAISON POUR TOUS DES AMONTS

Une activité riche en chiffres :

-Concertation renouvellement du projet social : 97 questionnaires usagers renseignés, nombre de rencontres via le porteur de paroles (9 séances avec au total 250 personnes), temps de travail dédiés (équipe, services ville, associations : 22)

-Fréquentation quotidienne : 200 passages/jour en moyenne

-Nombre d'associations (régulières et ponctuelles) : 26

-Nombre total d'usagers tout confondu (ateliers, permanences, etc.) : 325

-Focus actions phare :

-Village des possibles : 10 Villages organisés, avec une moyenne de 100 personnes par évènement et une présence sur tous les quartiers de la ville

-Escalaes autour du monde : 10 séances par an avec 20 personnes à chaque atelier

-Séjours autonomes : 6 familles accompagnées dans la préparation de leur séjour

-Ginguette : 700 personnes

-Expositions : 5 expositions, avec une moyenne de 60 personnes (vernissages)

-Ateliers parents/enfants (32), Groupes de paroles (2/semaine), sorties familles (4 avec 50 personnes/sorties, ateliers couture, ateliers numériques Emmaüs connect (6 séances de 3 jours), actions culturelles (quartiers d'orchestre, ateliers théâtre, sorties, etc.).

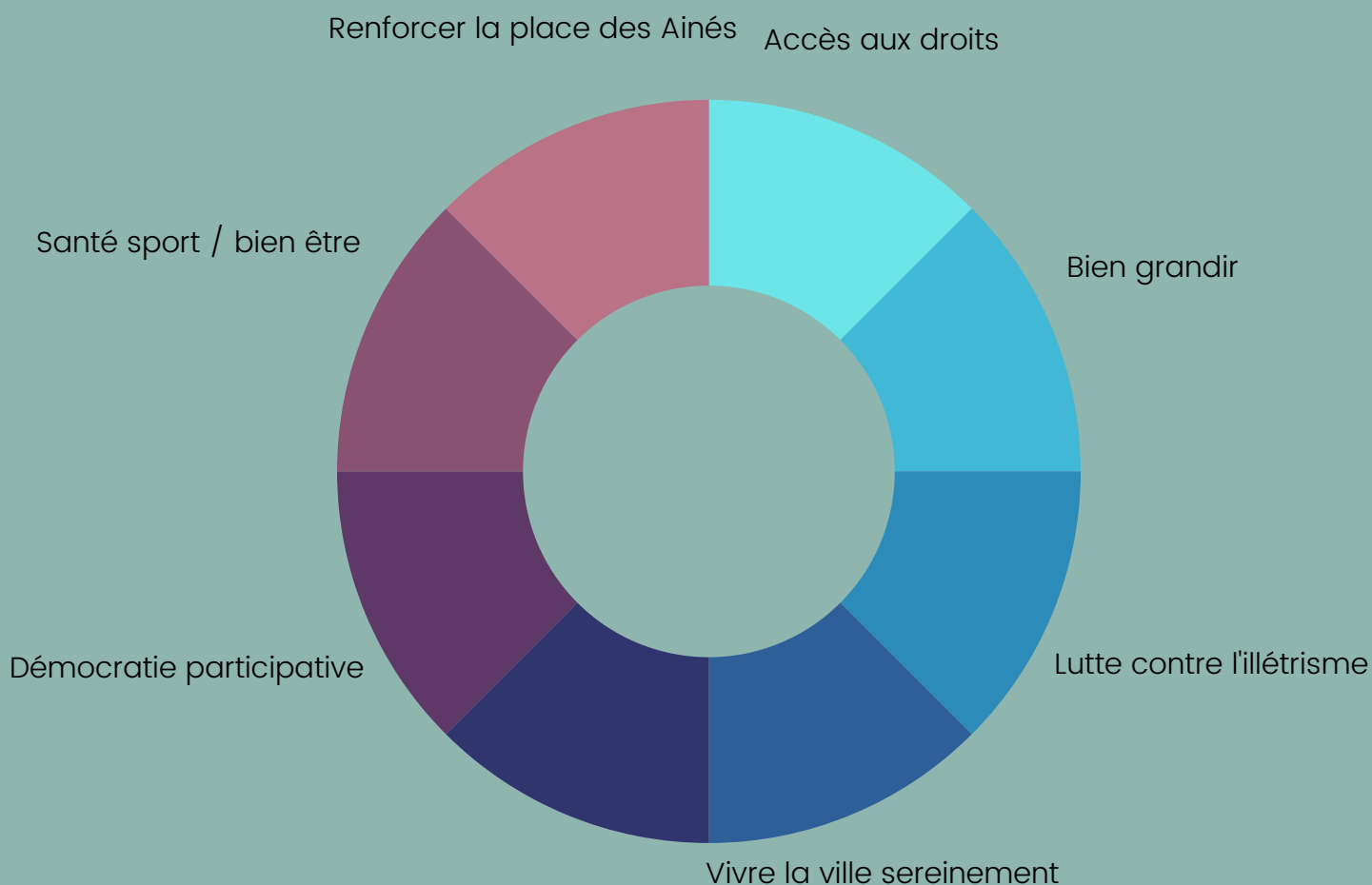
## CENTRE SOCIAL EST- MAISON POUR TOUS DE COURDIMANCHE

- Accueils sociaux concertés (Médiatrice sociale / accueil et association ASDA)
- Aller-vers les usagers partout où ils se trouvent, aux heures où ils s'y trouvent ! Ecoles, arrêts de bus, dalles..
- Expérimenter avec les habitants et bénévoles (ateliers cuisine et table ouverte au jardin, « sommes nous esclaves de nos histoires » )
- Participation aux dynamiques ville et soutien aux projets locaux ( Ulis en vert, village été...)



# FOCUS... LES CENTRE SOCIAUX EN 2023

## LE NOUVEAU PROJET SOCIAL



# En bref

S'agissant de la transition écologique :

- Dans le déploiement de cours végétalisées dans les écoles
- Transition écologique : plantation, forêt gourmande, Forêt Miyawaki
- Aboutissement du projet sur le gaspillage alimentaire
- Plan vélo, Plan lumière (Phase de réflexion, mise en place d'un calendrier avec la CPS, gestion différenciée du territoire (sécurité et cadre de vie))
- Travail sur les clauses dans les marchés
- 3e édition du festival "Les Ulis en vert"
- Passage en LED salle A gymnase des Amonts, début plan LED dans les équipements sportifs



S'agissant de la santé :

- Mamobus
- Diagnostic santé territoire
- Mise en place mutuelle,
- Engagement de la ville pour faire venir un CMPP et un CMP
- Dispositifs supplémentaires liés aux prothèses dentaires,
- Accueil de nouveaux praticiens au Centre Municipal de Santé : médecin généraliste, dentiste
- Adhésion au dispositif Doctolib,
- Forum santé

S'agissant des Aînés :

- Diagnostic concernant le Bien vieillir dans le territoire
- Accompagnement à la réalisation d'une résidence intergénérationnelle aux Millepertuis
- EHPAD : lutte contre la fin du dispositif Alzheimer avec les fermetures de chambres
- Réflexion pour un lieu de rencontre intergénérationnel près de l'EHPAD
- Réalisation de sorties jeunes – aînés intégrés



S'agissant du Cadre de vie :

- Mise en place d'un plan corbeilles urbaines
- Lutte contre les dépôts sauvages en lien avec les bailleurs
- Sensibilisation des nourriciers de pigeons, mise en place de dispositif à la passerelle de la mairie (phase de test) pour la gestion des pigeons (2023-2024)
- Gestion des rats et des pigeons : expérimentation de dispositifs de contrôle des naissances en concertation avec les acteurs du territoire



# En bref

s'agissant de la participation citoyenne :

- Ouverture d'une plateforme citoyenne
- Réflexion pour la mise à disposition de la salle du Radazik pour CMJ (pour 2024)
- Réalisation de réunions "porte à porte", "réunion pied d'immeuble" "cité participation citoyenne"
- Réalisation de concertation pour les aires de jeux,
- Réflexion pour la mise en place d'un caniparc, de tablées populaires dans les zones en QPV (pour 2024)



S'agissant du sport :

- Poursuite de l'action "fête du sport" et de la semaine du sport
- Réalisation du trophée des sports
- Poursuite Etats généraux du sport
- Mise en place des nuits de la glisse
- Réalisation de séances d'aqua ciné
- Mise en place d'actions dans le cadre du 1<sup>er</sup> village de l'été
- Nouvelles activités aquatiques à la piscine
- Cours gratuits d'apprentissage de la natation pour les jeunes

S'agissant de la culture :

- Animations – terrasse du Radazik.
- Mise en place d'une nouvelle saison culturelle
- Réalisation de la Fête de la musique, de Rencontres Essonne danse, du Festival Cultures Urbaines, de Rencontres autour des droits de la femme, de la Quinzaine des arts et du Festival encore les beaux jours (collaboration avec la CPS)
- Inauguration des micro-folies
- Accompagnement de la phase 1 des travaux de la médiathèque



Divers :

- Investissements à la médiathèque
- Animation : plan été, 13 juillet, (féeries d'hiver 2023), carnaval...
- Démocratie participative : évolution du petit CM. renouvellement du CMJ et du CME
- Vie associative : forum des associations ; poursuites augmentation des subventions
- Economie : recrutement d'un manager commercial pour faire le lien avec les commerçants, Forum emploi au centre commercial Ulis 2
- Prévention spécialisée, Rencontre police / population en 2023
- Réflexion carré gourmand pour 2024, installation de Food Truck , valorisation du marché et de la place du centre-ville



# LE CFU-RESULTATS 2023

Le CFU a pour objectif de dresser le bilan de l'exercice 2023 qui s'est inscrit dans un contexte économique défavorable, notamment en raison de l'inflation.

Il présentera, via son rapport, les principales actions et projets réalisés, les résultats de l'année écoulée, puis l'évolution des dépenses et des recettes.

Il abordera enfin l'évolution des finances de la ville, ses épargnes et son endettement.

# 03



## EN BREF

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat d'exécution excédentaire de 3 164 025,22 € pour l'exercice 2023. En cumulé, ce résultat est excédentaire de 14 273 907,09 €. Ce montant fera l'objet d'une affectation lors du Conseil Municipal du mois de Juin.

La section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire de 489 951,03 €. En y intégrant le résultat reporté de l'exercice N-1, ce dernier est déficitaire à hauteur de 2 141 431,03 €. Il convient de préciser que la prise en compte du solde des restes à réaliser, qui s'élève à - 751 919,85 €, nécessitera un besoin de financement à hauteur de 2 893 350,88 €.

## LES RÉSULTATS 2023

	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	- 2 631 382,06 €		+ 489 951,03 €	<b>- 2 141 431,03 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 11 109 881,87 €	0.00 €	+ 3 164 025,22 €	<b>+ 14 273 907,09 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 8 478 499,81 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>+ 3 653 976,25 €</b>	<b>+ 12 132 476,06 €</b>

La situation financière de la ville poursuit sa résilience malgré un contexte peu favorable en 2023, comme en témoignent les résultats financiers qui seront détaillés dans ce rapport.

- Les dépenses exécutées par la ville se chiffrent à 47 781 412,94 €, tandis que les recettes en fonctionnement s'élèvent à 50 945 438,16 €.
- Le résultat d'exécution de la section pour l'année 2023 atteint 3 164 025,22 €, portant le résultat total à 14 243 907,09 € en incluant l'exercice précédent.
- En ce qui concerne les investissements, les dépenses s'élèvent à 8 012 060,47 €, et les recettes à 8 502 011,50 €.
- Le solde de cette section se situe à 489 951,03 €, mais en tenant compte des résultats reportés et des restes à réaliser, ce solde devient - 2 893 350,88 €.

# VUE D'ENSEMBLE

Ainsi, le résultat général inscrit au CFU pour l'exercice 2023, après ajustement des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section, se présente comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	8 502 011,50	50 945 438,16	59 447 449,66
	Restes à réaliser	C	3 929 215,40	0,00	3 929 215,40
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	8 012 060,47	47 781 412,94	55 793 473,41
	Restes à réaliser	F	4 681 135,25	0,00	4 681 135,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	489 951,03	3 164 025,22	3 653 976,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 631 382,06	11 109 881,87	8 478 499,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 141 431,03	14 273 907,09	12 132 476,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-751 919,85	0,00	-751 919,85
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 893 350,88	14 273 907,09	11 380 556,21

Malgré l'augmentation des coûts et le manque de soutien de l'État, la Ville a continué à mettre en œuvre son projet en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens. Sous l'effet de l'inflation liée au contexte international et devant les prises de décisions unilatérales du gouvernement, l'engagement de la municipalité et la volonté de poursuivre le développement de la Ville pour le bien-être des usagers ont été une nouvelle fois présents cette année.

C'est ainsi que l'ambition municipale s'est concrétisée à travers de nombreux faits marquants dans tous les domaines de compétence, dont certains sont détaillés dans le cadre de ce rapport.

# VUE D'ENSEMBLE

EQUILIBRES FINANCIERS	2020	2021	2022	2023	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	44 491,37 k€	46 266,27 k€	46 401,11 k€	50 866,89 k€	4,57%
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	44 348,11 k€	45 422,76 k€	46 214,96 k€	50 443,89 k€	4,39%
dont fiscalité de recte locale (R731)	14 165,17 k€	14 406,27 k€	14 950,04 k€	15 588,13 k€	3,24%
dont dotations & participations (R74)	7 314,24 k€	7 892,77 k€	8 372,53 k€	11 081,26 k€	14,85%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37 963,72 k€	38 684,35 k€	42 443,26 k€	45 645,90 k€	6,34%
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	37 626,27 k€	38 319,49 k€	41 663,76 k€	45 279,59 k€	6,37%
dont dépenses de personnel (D012)	25 861,41 k€	26 400,62 k€	27 784,85 k€	29 210,86 k€	4,14%
ÉPARGNE DE GESTION	6 721,83 k€	7 103,27 k€	4 551,20 k€	5 164,30 k€	-8,41%
Frais financiers	254,46 k€	226,59 k€	224,63 k€	301,38 k€	5,80%
Solides financiers, exceptionnels et provisions	60,26 k€	705,23 k€	-368,72 k€	358,07 k€	81,12%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	6 527,64 k€	7 581,92 k€	3 957,85 k€	5 220,99 k€	-7,17%
CAF COMPTABLE (v.c. travaux en régie)	6 527,64 k€	7 581,92 k€	3 957,85 k€	5 220,99 k€	-7,17%
Amortissement du capital de la dette	1 848,12 k€	1 580,17 k€	1 653,28 k€	1 491,36 k€	-6,90%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	4 679,53 k€	6 001,75 k€	2 304,57 k€	3 729,64 k€	-7,28%
CAF NETTE COMPTABLE (v.c. travaux en régie)	4 679,53 k€	6 001,75 k€	2 304,57 k€	3 729,64 k€	-7,28%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 872,58 k€	4 195,76 k€	8 713,67 k€	6 348,56 k€	17,91%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (v.c. cessions, hors dette)	1 245,63 k€	3 409,71 k€	4 212,70 k€	3 884,92 k€	46,10%
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,00 k€	1 000,00 k€	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 794,62 k€	6 847,20 k€	13 062,88 k€	10 866,48 k€	31,35%
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	6 847,20 k€	13 062,89 k€	10 866,48 k€	12 132,47 k€	21,01%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 353,09 k€	15 690,26 k€	14 036,98 k€	12 485,49 k€	-8,60%

# LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

# 04

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 19%

Les charges à caractère général ont progressé de 19 %. L'évolution de ce poste est moindre que l'an dernier (26 %), grâce au choix de gestion et d'optimisation de la municipalité.

## 5%

Les charges de personnel ont augmenté de 5 % compte tenu de la mise en place des mesures gouvernementales. Le pilotage de la masse salariale a été réalisé avec rigueur pour contenir cette évolution.

## 34%

Compte tenu de l'évolution des taux, les charges financières de la ville ont augmenté de 34 %

## 22%

Les charges de gestion courante ont augmenté notamment au travers du soutien réaffirmé de la ville envers les associations, des mesures gouvernementales liées au point d'indice et du traitement des licences dans le cadre de la M57.

## - 95%

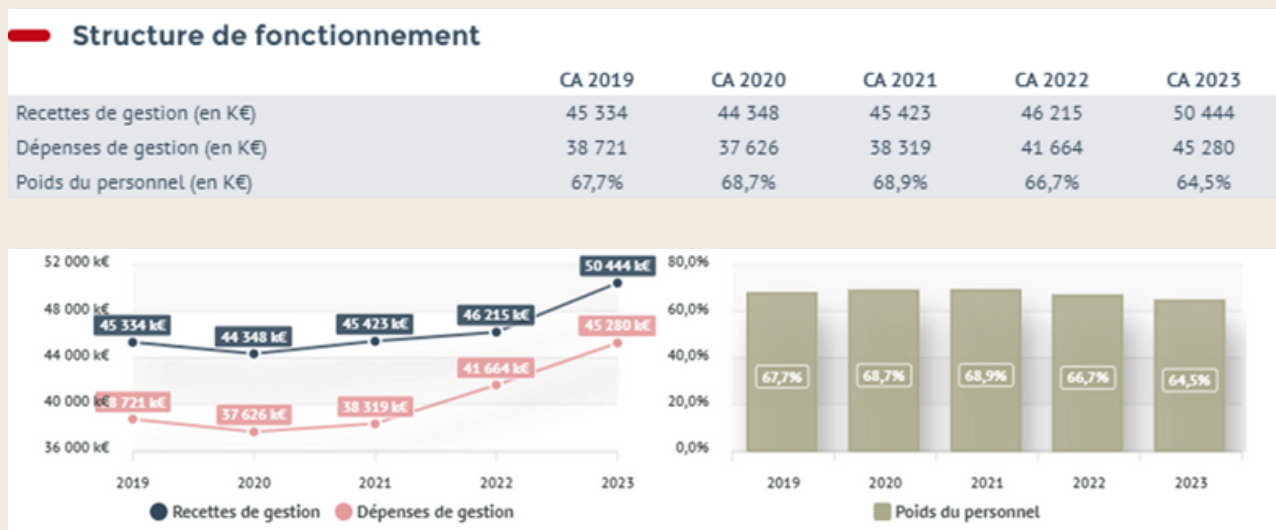
Les charges exceptionnelles ont diminué de 95 % du fait d'un versement exceptionnel d'une subvention de fonctionnement pour la SORGEM (420 k€).



Les dépenses de gestion sont en augmentation sur cet exercice (+3,6 M€). L'inflation explique en grande partie cette hausse mais n'est pas le seul élément impactant : après avoir déjà fortement augmenté en 2022, les charges à caractère général (dépenses des services) continuent à croître (+1,76 millions d'euros, +19,06%). Du fait de leur composition (énergie, achats de fournitures et de petits équipements, dépenses d'entretien-maintenance-réparation, prestations de services, etc.) elles sont le premier poste touché par l'inflation. S'ajoute à cette inflation les mesures salariales (revalorisation du point d'indice au 1er juillet, hausse du SMIC...) certes nécessaires, mais impactant fortement le budget communal.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de près de 7,55 %, mais il est à remarquer que cette progression est moins forte qu'en 2022, qui était de +10 %.

Les dépenses de gestion progressent en moyenne de près de 6%/an sur l'ensemble du mandat.



S'agissant des recettes, les ressources fiscales ont été une nouvelle fois importantes pour cet exercice et la municipalité a fait le choix, comme elle s'y était engagée, de ne pas augmenter la fiscalité des ménages pour préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulisiens.

Par ailleurs, les participations des partenaires de la ville sont toutes aussi largement maintenues, voir sont en augmentation ce qui a permis de financer en partie des actions déployées par la municipalité, notamment dans le cadre du parcours de l'enfant. De plus, les ressources provenant des activités municipales repartent à la hausse en 2023.

Aussi, les recettes réelles de fonctionnement progressent de près de 10 % en 2023.

Cette dynamique a permis de maintenir les grands équilibres financiers et a participé à la résilience du budget communal. Elle est venue compléter et confirmer les choix de la municipalité et le travail des services. L'épargne dégagée en section de fonctionnement permet toujours de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette et la capacité d'autofinancement reste positive.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2023 montre que la ville se trouve dans une situation financière saine mais appelle à la prudence compte tenu du contexte inflationniste qui continue et des échéances à venir.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
<b>Dépenses de gestion courante</b>				<b>Recettes de gestion courante</b>			
011 : Charges à caractère général	11 563 983,00	11 030 032,94	95,38%	013 : Atténuations de charges	265 000,00	545 007,23	205,66%
012 : Charges de personnel et frais assimilés	29 264 156,00	29 210 863,76	99,82%	70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 955 741,00	4 226 305,84	85,28%
014 : Atténuations de produits	2 746 631,00	2 745 649,00	99,96%	73 : Impôts et taxes	33 298 310,00	33 459 768,14	100,48%
65 : Autres charges de gestion courante	2 347 145,00	2 293 041,81	97,69%	74 : Dotations, subventions et participations	7 223 024,00	11 081 257,29	153,42%
				75 : Autres produits de gestion courante	1 130 140,00	1 131 548,55	100,12%
<b>Sous-total</b>	<b>45 921 915,00</b>	<b>45 279 587,51</b>	<b>98,60%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>46 872 215,00</b>	<b>50 443 887,05</b>	<b>107,62%</b>
<b>Dépenses financières</b>				<b>Recettes financières</b>			
66 : Charges financières	306 838,00	301 375,06	98,22%	76 : Produits financiers	4 000,00	4 157,75	103,94%
<b>Sous-total</b>	<b>306 838,00</b>	<b>301 375,06</b>	<b>98,22%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 157,75</b>	<b>103,94%</b>
<b>Dépenses exceptionnelles</b>				<b>Recettes exceptionnelles</b>			
67 : Charges exceptionnelles	40 570,00	24 935,96	61,46%	77 : Produits exceptionnels	10 000,00	559,36	5,59%
<b>Sous-total</b>	<b>40 570,00</b>	<b>24 935,96</b>	<b>61,46%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>10 000,00</b>	<b>559,36</b>	<b>5,59%</b>
<b>Dépenses de dotations</b>				<b>Recettes de reprises</b>			
68 : Dotations aux provisions	40 000,00	40 000,00	100,00%	78 : Reprises sur provisions	400 000,00	418 286,48	104,57%
<b>Sous-total</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>400 000,00</b>	<b>418 286,48</b>	<b>104,57%</b>
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>			
023 : Virement à la section d'investissement	10 050 315,87	Non exécutable (ou réalisable)		042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 542,00	78 547,52	77,35%
022 : Dépenses imprévues	0,00	Non exécutable (ou réalisable)					
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements des immobilisations)	2 138 000,00	2 135 514,41	99,88%				
<b>Sous-total</b>	<b>12 188 315,87</b>	<b>2 135 514,41</b>	<b>17,52%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>101 542,00</b>	<b>78 547,52</b>	<b>77,35%</b>
<b>Total</b>	<b>58 497 638,87</b>	<b>47 781 412,94</b>	<b>81,68%</b>	<b>Total</b>	<b>47 387 757,00</b>	<b>50 945 438,16</b>	<b>107,51%</b>
				<i>Pour information</i>			
				002 : Résultat de fonctionnement reporté (report de N-1)	11 109 881,87		

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 864	1 474	1 746	1 604
Charges réelles de fonctionnement	1 673	1 319	1 540	1 394
Capacité d'autofinancement brute	191	155	206	210
Capacité d'autofinancement nette	132	51	104	108
Dépenses d'équipement	252	278	398	395
Dettes financières	500	886	958	978
Fonds de roulement	482	170	297	267
Trésorerie	512	201	348	310

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 45 645 K€, soit 7,55 % de plus par rapport à l'exercice précédent. Les efforts de rationalisation et de sobriété ont permis de contenir les fondamentaux budgétaires de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont constituées principalement des charges à caractère général (fluides, petits matériels, maintenance...), des charges de personnel, des charges de gestion courante (subventions...), des atténuations de produits (FSRIF, FNGIR) et autres charges exceptionnelles.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA DGFIP 2022	CA TOTEM 2023	% an
■ Charges à caractère général (D011)	9 263,92 k€	11 030,03 k€	19,06%
■ Charges de personnel (D012)	27 784,85 k€	29 210,86 k€	5,13%
■ Atténuations de produits (D014)	2 744,63 k€	2 745,65 k€	0,04%
■ Autres charges de gestion courante (D65)	1 870,36 k€	2 293,04 k€	22,60%
■ Charges financières (D66)	224,63 k€	301,38 k€	34,16%
■ Charges exceptionnelles (D67)	509,87 k€	24,94 k€	-95,11%
■ Dotations aux amortissements et provisions (D68)	45,00 k€	40,00 k€	-11,11%
■ Autres dépenses de fonctionnement	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Dépenses réelles de fonctionnement	42 443,26 k€	45 645,90 k€	7,55%

## REPERES

2023 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	429	347	398	346
Charges de personnel	1 140	810	885	823
Charges de gestion courante	91	135	221	191
Charges réelles financières	12	22	27	26
Charges réelles exceptionnelles	1	4	9	€

Strate de référence :

Population : 25299

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants



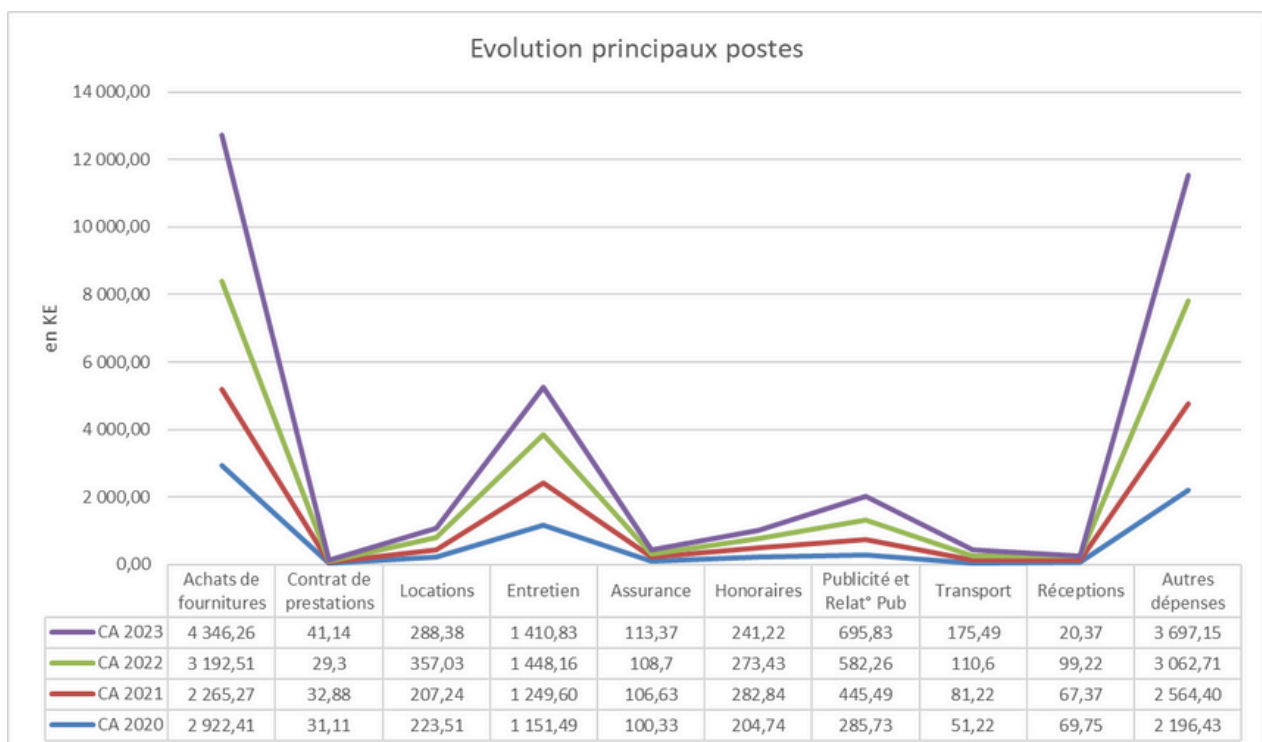
## LE CHAPITRE 011 – LES CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL

Ce chapitre s'élève à 11 030 K€, soit 533 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2023. En augmentation de 19 % par rapport à l'exercice précédent, ce chapitre enregistre les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il convient de noter que l'évolution importante de ce chapitre est conjoncturelle et est liée en grande partie à l'inflation qui a eu pour conséquences l'explosion du coût des fluides, et la hausse d'une grande partie des contrats de la ville. On peut aussi noter le poids de la réouverture de la piscine et celui de la restauration.

Ainsi, les dépenses de ce poste ont principalement porté, conformément à la maquette budgétaire, sur :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection),
- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant),
- des contrats de prestations de service (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances),
- des prestations de maintenance,
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville,
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public,
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine,
- des formations et maintien des compétences,
- des évènements culturels et sportifs sur le territoire communal,
- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses),
- des frais de nettoyage, de gardiennage, et remboursements de frais à des organismes divers ,



## LE CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

### I. La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2023

Au 31 décembre 2023, la collectivité se compose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

En 2023, les emplois permanents ont représenté plus de 90 % des dépenses du chapitre 012.

Les heures supplémentaires réalisées représentent environ 350 592 € qui équivaut à celles réalisées en 2022.

Les usures professionnelles sur les métiers techniques physiques font que les aménagements de postes sont de plus en plus nombreux et nécessaires, pour autant elles ne permettent pas la réalisation de toutes les tâches inhérentes à un poste de travail, ainsi que l'augmentation du nombre de jours d'arrêts, d'où un impact important sur le besoin de recrutement temporaire.

La grande majorité des heures supplémentaires ont été réalisées par la police municipale, pour répondre aux problématiques de sécurité publique et à une présence sur le territoire.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratif), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Par ailleurs presque 55,7 % des agents permanents ont plus de 50 ans dont 51% ont plus de 40 ans. Ce phénomène risque donc de s'amplifier, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 622 071 € au 31 décembre 2023, représentant 2,2 % de la masse salariale.

S'agissant des dispositifs d'insertion :

- 8 apprentis ont été recrutés en 2023.
- 6 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) dont 2 contrats "adultes relais" en partenariat avec pôle emploi avec une mise en stage sur un poste vacant pour l'un des adultes relais au 1er mai 2023.
- 2 étudiants stagiaires rémunérés (stage de plus de deux mois) ont été accueillis.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 39 %, soit une dépense d'environ 173 732 €.

Concernant les emplois saisonniers, 80 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les accueils de loisirs pour une dépense de 223 974 €



Enfin, au sujet des mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10,19 ETP. La somme de 451 626 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 306 993 €, et 4 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 184 248 €.

## 2. Les éléments de rémunération de l'année 2023

Au 31 décembre 2023, le traitement indiciaire (RIFSEEP) représente environ 50 % du budget réalisé soit 13 630 692 € (agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 109 600 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 273 399 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 567 397 € (9 % du budget réalisé).

955 458 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article III de la loi n°84-53. Cette prime étant versée en 2 fois : la 1ère partie de la prime qui a été versée fin mai la seconde partie a été versée fin novembre.

98 106 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire (CIA).

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 92 338 €.

20 142 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 10 206 € en 2022. Cette hausse est due aux formations qui après la période COVID, redeviennent de plus en plus en présentiel.

S'agissant du coût global dédié à l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 234 214 € en 2023 (soit environ 0,9% de la masse salariale des emplois permanents).

34 862 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (accueil de loisirs, enfants porteurs d'un handicap...) et 68 088 € à la participation mutuelle et prévoyance. Par ailleurs, la ville verse 131 264 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de toutes les prestations proposées par cet organisme.

Enfin, les mesures gouvernementales appliquées au 1er juillet 2023 ont eu un impact non négligeable sur le budget et ont coûté à la ville 211 093 € (la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice, la revalorisation des lères grilles indiciaires de catégorie C et B et le rehaussement de l'indice minimum).



## CHAPITRE 014 – ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Ce chapitre s'élève à 2 745 K€, soit 12 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget primitif 2022. Les dépenses de ce poste sont relativement stables (+0,11 %) par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre particulier enregistre principalement les dépenses de la collectivité liées à la péréquation.

S'agissant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme fiscale de 2009, il s'élève à 2 733 562 €.

Pour rappel le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

De plus, la ville contribue, dans une moindre mesure, au fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) à hauteur de 12 K€.

Ce fonds traduit l'indispensable effort de solidarité entre les territoires. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat.

## CHAPITRE 042 – LES OPÉRATIONS D'ORDRES

D'un montant réalisé de 2 118 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements. Il s'agit de charges calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

En accord avec le comptable public, la régularisation comptable nécessaire et attendue prévue des amortissements de la ville a fait l'objet de plusieurs délibérations distinctes lors de conseils municipaux depuis 2021.

En forte augmentation depuis le début du mandat, pour des raisons de régularisations comptables indispensables, ce poste impacte fortement le budget de cette mandature (+ 1 573 K€ depuis 2019.)

## CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre s'élève à 2 293 K€, soit 54 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget primitif 2023. Ce chapitre est en forte augmentation (+ 22 %). Il est principalement utilisé pour les subventions versées aux associations et aux différents organismes partenaires de la collectivité (CCAS, CDE).

Ainsi, l'année 2023 a vu le versement de plus de 766 K€ aux associations, de 370 K€ au Centre Communal d'Action Social et de plus de 223 K€ à la Caisse des écoles.

Ces participations financières de la ville sont des marqueurs forts du soutien qu'apporte la municipalité au tissu associatif et à la mise en place d'actions ciblées dans le cadre de projets portés par le CCAS et la CDE.

Il convient ainsi de noter le renforcement continu du soutien financier aux associations (passant de 669 K€ en 2020 à 766 K€ en 2023) et à la CDE pour les projets en lien avec le parcours de l'enfant (passant de 198 K€ en 2020 à 223 K€ en 2023).

La ville a également réalisé des admissions en non valeur et en créances éteintes, compte tenu des informations transmises par le comptable public à hauteur de 18 K€.

Enfin la ville s'est acquittée de la somme de 94 K€ correspondant au versement de cotisations à des organismes et publiques divers (le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU), le Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) relatif au décrochage scolaire).

## CHAPITRE 66 – LES CHARGES FINANCIÈRES

Ce chapitre s'élève à 301 K€, soit 76 K€ de plus que 2022. Ce poste enregistre principalement les intérêts de la dette à payer sur cet exercice ainsi que les intérêts courus non échus à la date du 31 décembre.

## CHAPITRE 67 – LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce chapitre s'élève à 24 K€. Ce poste enregistre les dépenses à caractère exceptionnel survenues durant l'exercice. Il s'agit principalement de régularisations comptables, de remboursements effectués par la ville et des prix accordés aux jeunes Ulissiennes et Ulissiens (bonus bac...)

## CHAPITRE 68 – LES DOTATIONS ET PROVISIONS

Avec un montant total de 40 K€, ce chapitre représente les provisions nécessaires que la municipalité doit établir pour se conformer au principe de prudence. Cela vise à anticiper d'éventuelles charges découlant de créances non recouvrées. Cette initiative contribue à l'amélioration de la fiabilité des états financiers de la ville.

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 866 K€, soit 9,58 % de plus par rapport à l'exercice précédent. L'année 2023 a donc été marquée par un rebond des recettes.

En effet, la dynamique des produits des activités municipales, les produits de la fiscalité et le soutien des partenaires de la ville participe à la résilience des finances de la collectivité.

Les recettes dont bénéficie la ville sont constituées principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des produits des services à la population.

Recettes réelles de fonctionnement	CA DGFIP 2022	CA TOTEM 2023	% an
■ Atténuations de charges (R013)	554,88 k€	545,01 k€	-1,78%
■ Produits des services (R70)	3 580,41 k€	4 226,31 k€	18,04%
■ Impôts et taxes (R73)	32 598,42 k€	33 459,77 k€	2,64%
■ Dotations et participations (350R74)	8 372,53 k€	11 081,26 k€	32,35%
■ Autres produits de gestion courante (R75)	1 108,72 k€	1 131,55 k€	2,06%
■ Produits financiers (R76)	8,96 k€	4,16 k€	-53,60%
■ Produits exceptionnels (R77)	159,36 k€	0,56 k€	-99,65%
■ Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	37,56 k€	418,29 k€	1 013,51%
■ Autres recettes de fonctionnement	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Recettes réelles de fonctionnement	46 420,85 k€	50 866,89 k€	9,58%

## REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	1 214	991	1 222	1 112
Dotations et participations	438	332	338	331
Ventes et autres produits courants non financiers	212	142	173	149
Produits réels financiers	0	2	4	4
Produits réels exceptionnels	0	7	10	8

Strate de référence :

Population : 25299

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

## CHAPITRE 013 – ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Ce chapitre s'élève à 545 K€, soit 280 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget primitif 2023. Ce chapitre est en diminution de 1,78 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces recettes sont principalement constituées des habituels remboursements liés à l'absence des agents pour maladies pour un montant de 348 K€. De plus, la ville a perçu d'autres recettes suite à des remboursements obtenus des partenaires économiques tels que Enerlis (prestataire de gestion du chauffage urbain) et de l'assureur de la ville. Elle a également perçu de l'URSSAF une indemnité pour compenser l'inflation. Ces versements représentent la somme de 182 K€.

## CHAPITRE 70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ce chapitre s'élève à 4 226 K€, soit 729 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget 2023. En augmentation de 18 %, il regroupe l'ensemble des recettes liées aux activités et autres prestations de la collectivité en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens, y compris l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public.

Ces recettes sont essentiellement composées :

- des produits de services à destination de l'enfance pour 1 404 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires) ;
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 110 K€ ;
- des produits de services à caractère social ou de loisirs (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé) pour 737 K€ ;
- des produits de services à caractère sportif (tarification des accès à certains équipements sportifs) pour 315 K€ ;
- des produits de loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 346 K€ ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 912 K€ ;
- des remboursements de frais à la CPS et autres redevables pour le fonctionnement de la MJD, UFR, Médiathèque pour 224 K€ ;
- des paiements de charges et des loyers par les locataires utilisant les biens locaux de la ville pour 154 K€ ;

## CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

Ce chapitre s'élève à 33 459 K€, soit 336 K€ de plus par rapport à la prévision budgétaire. Ce chapitre, en augmentation de 2,64 % par rapport à 2022, est constitué principalement de l'ensemble des produits fiscaux perçus par la ville, des attributions de compensation et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

La fiscalité de la ville poursuit sa dynamique, portée par l'évolution et la valorisation des bases fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB). En effet, en 2023, la revalorisation record des bases foncières (7,1%) a permis à la collectivité d'amortir l'évolution de ses dépenses.

Cet indicateur est important, puisque c'est en fonction de lui qu'est établie la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation, qui servent au calcul des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dues par les particuliers sur leurs locaux d'habitation. Il sert aussi de référence à la revalorisation annuelle des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les produits des impôts directs ont représenté 15 579 K€ en 2023.

Au chapitre des compensations fiscales, celles-ci s'élèvent, à 817 K€ pour 2023.

Il convient enfin de rappeler que la municipalité continue de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que 2020.

S'agissant des attributions de compensation, elles s'élèvent à 14 727 K€ en 2023 contre 14 574 K€ en 2022, soit un gain de près de 153 K€.

Pour information, l'attribution de compensation, sans modification du périmètre de compétences transférées, intègre l'impact lié au transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activité de Courtabœuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, le montant perçu en 2023 s'élève à 1 511 K€, soit 100 K€ de moins qu'en 2022. Pour rappel, ce dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires.

S'agissant des autres produits fiscaux perçus, il convient de distinguer :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 109 K€ contre 651 K€ en 2022
- la taxe sur l'électricité : 120 K€ contre 334 K€ en 2022,
- la taxe de séjour : 1,3 K€ contre 42 K€ en 2022,
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 81 K€ contre 118 K€ en 2022,
- la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay : 303 K€ contre 226 K€ en 2022 (Reversement prévu par le pacte de solidarité fiscale de la CPS et assis sur les résultats des recettes fiscales de la CPS en n-1),
- la taxe sur les pylônes électriques : 16 K€ contre 16 K€ en 2022.



## CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre s'élève à 11 081 K€, soit 3 858 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget 2022.

En augmentation de 32 % par rapport à l'exercice précédent, il comprend notamment la Dotation Globale Forfaitaire (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les attributions de compensations fiscales.

Ainsi, la ville a perçu sur cet exercice, respectivement pour la DGF et pour la DSU, les sommes de 1 564 K€ et 2 596 K€.

Ces dotations continuent d'évoluer de manière distincte : la DGF se maintient pour la première fois depuis plus de 10 ans alors que la DSU continue sa progression, sans pour autant combler la perte de DGF. Pour information:

- DGF : 2 019 K€ en 2019, 1 921 K€ en 2020, 1 728 K€ en 2021, 1 550 K€ en 2022 et 1 564 en 2023.
- DSU : 2 299 K€ 2019, 2 386 K€ en 2020, 2 458 K€ en 2021, 2 528 en 2022 et 2 596 en 2023

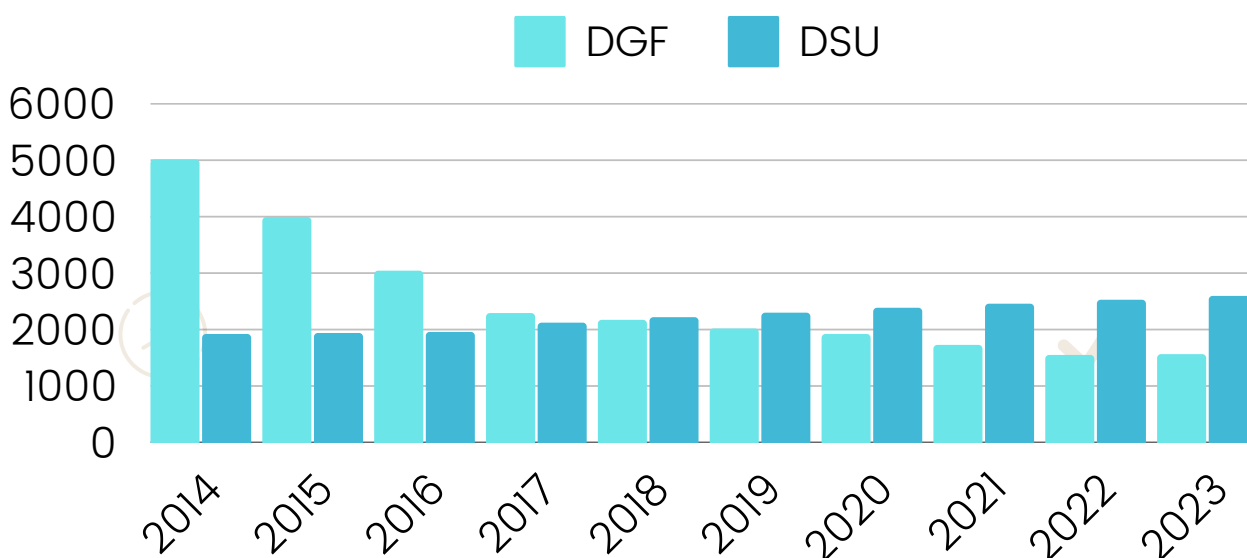
La perte depuis 2014 de la DGF s'élève à près de 3 451 M€. La perte cumulée pour cette même période, si le montant avait été le même qu'en 2014, s'élève à plus de 24 854 K€.

S'agissant des prestations versées par la CAF, elles sont supérieures de plus de 680 K€ par rapport à la prévision budgétaire. Ces recettes supplémentaires proviennent de régularisation sur exercices antérieurs. Ces prestations participent à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, aînés, etc...). Elles varient en fonction de la fréquentation des structures d'accueil et de la mise en place de certaines actions en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens.

Par ailleurs, la ville a perçu dans le cadre de l'article 14 de la LFR pour 2022 la somme de 2 900 K€ afin de compenser la moitié de la hausse des dépenses supplémentaires liées à l'application en 2022 du relèvement du point d'indice servant au calcul de la rémunération des agents publics et 70% des "hausse de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires constatées en 2022".

De plus, la ville a perçu 139 K€ de participations de l'état, de la Région et du Département pour financer des actions mises en places par la collectivité.

Enfin, les allocations compensatrices perçues en 2023 s'élèvent à hauteur de 817 K€ pour cet exercice. Pour rappel, les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Ces allègements sont alors compensés par l'État.



## CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre s'élève à 1 131 K€ soit 1,4 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget 2022. Ce poste enregistre principalement les revenus tirés des logements communaux, des locations de salles appartenant à la collectivité, des différentes conventions d'occupation et de mise à disposition d'équipements publics (terrain communal) à hauteur de 840 K€.

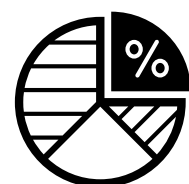
Il enregistre également les redevances versées par les concessionnaires pour un montant de 269 K€.

## CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette définie lors du transfert de la voirie à la CPS comme étant relative aux opérations de voirie, soit 4 K€. La ville en assure le remboursement et est, à son tour remboursée par la CPS. Cette recette est dégressive (44 K€ en 2020, 12 K€ en 2021 et 9 K€ en 2022, pour information.).

## CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le chapitre s'élève à 559 € pour cet exercice. Il intègre certaines opérations particulières et autres régularisations réalisées en 2023 comme le prévoit la nomenclature comptable M14 puis M57.



# L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement d'une commune fait référence à la partie de son budget qui est consacrée aux dépenses en capital et aux investissements à long terme. Cela inclut généralement les dépenses liées à l'acquisition d'actifs fixes tels que des bâtiments, des équipements, des infrastructures, ainsi que les investissements dans des projets de développement économique ou social. La section d'investissement d'une collectivité est importante car elle permet de financer des projets qui contribuent au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune. Elle est généralement financée par des emprunts, des subventions, des fonds propres de la commune, ou d'autres sources de financement

# 05

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Les dépenses d'investissement ont connu une baisse significative cette année (-24,38 %) du fait de la replanification de certains travaux ayant eu pour conséquence un décalage de facturation.

Malgré tout, la ville a poursuivi ses efforts d'équipements sur le territoire compte tenu des besoins de la population, des enjeux environnementaux et de la vétusté de certains équipements et infrastructures publics.

La ville investit également selon ses capacités (en moyenne près de 8 millions d'euros par an), tout en n'ayant pas recours au levier de l'endettement, connaissant par ailleurs le niveau des taux d'intérêt, des besoins de financement et de la trésorerie disponible.

En ce qui concerne les recettes, l'autofinancement reste la principale source de financement.

De plus, les recettes réelles d'investissement, excluant l'autofinancement, ont connu une légère baisse (-7,38 %). Les principaux équilibres financiers sont donc maintenus.

L'excédent dégagé dans la section de fonctionnement continu de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette, et la capacité d'autofinancement demeure positive. Dans l'ensemble, l'analyse du compte administratif 2023 révèle que la ville jouit d'une situation financière saine, bien que fragile en raison du contexte inflationniste et des futures échéances à venir.

### MISE EN LUMIERE

La ville souhaite s'engager dans la rénovation complète de ses groupes scolaires.

A ce titre, des réflexions, des consultations et des études ont été réalisées dès 2023 afin d'établir la feuille de route de la municipalité au regard de l'envergure de ce projet et des enjeux environnementaux associés.

En effet, au regard des évolutions sociétales, pédagogiques et environnementales, ainsi que de la volonté politique de positionner la ville des Ulis en tant que territoire précurseur en matière d'éducation moderne, cette réflexion approfondie porte sur l'évolution nécessaire du bâti scolaire de la ville.

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgète	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgète	Réalisé	% Réalisé
<b>Dépenses d'équipement</b>				<b>Recettes d'équipement</b>			
20 : Immobilisations incorporelles				13 : Subventions d'investissement reçues	4 226 340,80	718 232,78	16,99%
204 : Subventions d'équipement versées	541 499,00	541 498,94	100,00%	16 : Emprunts et dettes assimilées	6 006 904,26	2 004,17	0,03%
21 : Immobilisations corporelles				23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)	2 350 000,00	45 583,34	1,94%
23 : Immobilisations en cours							
23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)							
Total des opérations d'équipement	23 600 420,07	5 773 297,70	24,46%				
<b>Sous-total</b>	<b>24 141 919,07</b>	<b>6 314 796,64</b>	<b>26,16%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12 583 245,06</b>	<b>765 820,29</b>	<b>6,09%</b>
<b>Dépenses financières</b>				<b>Recettes financières</b>			
16 : Emprunts et dettes assimilés	1 580 699,00	1 525 116,63	96,48%	10 : Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00	3 061 068,92	0,00%
10 : Dotations, fonds divers et réserves				10(68) : Excédent de fonctionnement capitalisé	2 387 981,20	2 387 981,20	100,00%
27 : Autres immobilisations financières				16(5) : Dépôts et cautionnements reçus			
				27 : Autres immobilisations financières	59 000,00	58 027,00	98,35%
				024 : Produits des cessions d'immobilisations	587 000,00	Non exécutable (ou réalisable)	
<b>Sous-total</b>	<b>1 580 699,00</b>	<b>1 525 116,63</b>	<b>96,48%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>3 683 981,20</b>	<b>5 507 077,12</b>	<b>149,49%</b>
<b>Dépenses pour compte de tiers</b>				<b>Recettes pour compte de tiers</b>			
45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département				45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département			
<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>			
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 542,00	78 547,52	77,35%	021 : Virement de la section de fonctionnement	10 050 315,87	Non exécutable (ou réalisable)	
041 : Opérations patrimoniales	94 737,00	93 599,68	98,80%	040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des immobilisations)	2 138 000,00	2 135 514,41	99,88%
020 : Dépenses imprévues		Non exécutable (ou réalisable)		041 : Opérations patrimoniales	94 737,00	93 599,68	98,80%
<b>Sous-total</b>	<b>196 279,00</b>	<b>172 147,20</b>	<b>87,71%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12 283 052,87</b>	<b>2 229 114,09</b>	<b>18,15%</b>
<b>Total</b>	<b>25 918 897,07</b>	<b>8 012 060,47</b>	<b>30,91%</b>	<b>Total</b>	<b>28 550 279,13</b>	<b>8 502 011,50</b>	<b>29,78%</b>
				<i>Pour information</i>			
				001 : Solde d'exécution de la section d'investissement (report de N-1)	2 631 382,06		

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Contrairement aux dépenses de fonctionnement liées aux activités récurrentes, les dépenses d'investissement contribuent à la valorisation du patrimoine de la ville. Ces dépenses visent à améliorer les équipements de la ville, à lancer ou poursuivre des projets majeurs, et à acquérir ou renouveler du matériel.

Il est important d'inclure les subventions d'investissement accordées par la ville et le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) englobent les coûts des actifs incorporels (20 – biens immatériels tels que les études préalables, licences, brevets), des actifs corporels (21 et 23 – biens physiques tels que nouvelles constructions, réparations majeures sur les biens existants, achats de matériel ou mobilier, etc.), ainsi que les subventions versées à des tiers pour des investissements. (204).

Les dépenses d'équipement réalisées concernent principalement les actifs de la ville (incorporels ou corporels), s'y ajoute des subventions d'équipement versées dans le cadre des attributions de compensation à des tiers telle que la CPS pour soutenir les travaux réalisés dans le cadre de leur compétence.

Enfin, ces dépenses d'équipements se concentrent sur la rénovation de l'espace public et des équipements municipaux (scolaires, sportifs), améliorant ainsi le cadre de vie et répondant aux besoins des Ulissiennes et Ulisiens.

Ces dépenses sont effectuées dans une optique de développement durable, tant dans l'achat public des travaux que dans le choix des matériaux.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Dépenses d'investissement	CA DGFI 2022	CA TOTEM 2023	% an
■ Dotations et fonds divers (D10)	21,94 k€	0,00 k€	-100,00%
■ Subventions d'investissement (D13)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Emprunts (D6)	1 658,28 k€	1 525,12 k€	-8,03%
■ Immobilisations incorporelles (D20)	479,14 k€	261,62 k€	-45,40%
■ Subventions d'équipement versées (D204)	577,81 k€	648,50 k€	12,23%
■ Immobilisations corporelles (D21)	7 624,60 k€	5 359,09 k€	-29,71%
■ Immobilisations en cours (D23)	0,00 k€	45,58 k€	0,00%
■ Autres immobilisations financières (D27)	5,18 k€	0,00 k€	-100,00%
■ Opérations d'équipement (D45)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Dépenses d'investissement imprévues (D020)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Autres dépenses d'investissement	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Dépenses réelles d'investissement	10 366,95 k€	7 839,91 k€	-24,38%

### REPERES

2023 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	252	278	398	395
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	60	104	103	103

## LES SUBVENTIONS VERSÉES

La ville a procédé au versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et zone de Courtabœuf), à la compétence eaux pluviales et à la circulation douce à hauteur de 541 K€, à la CPS.

## LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Au programme d'équipement, qui s'élève à 5 773 K€, figurent notamment :

- les opérations de type autorisations de programmes/ Crédits de paiement (AP/CP) compte tenu de leur montant et de leur pluriannualité ;
- Les opérations globales ;
- Les opérations ponctuelles ;

## LES OPÉRATIONS DE TYPE AP/CP

Le réaménagement des espaces extérieurs des Amonts (opération 20028) : Cette opération d'aménagement réalisée sous le mandat de la SORGEM a été soldée en 2022 à hauteur de 2 338 K€. L'intégration de l'équipement dans le patrimoine communal est intervenue en 2023. Pour rappel, compte tenu des recettes qui seront versées par la SORGEM, les dépenses précédemment citées seront entièrement neutralisées.

S'agissant de la rénovation des toitures pyramidales (opération 20172) : Durant l'exercice 2023, la phase 2 a été réalisée et la phase 3 a débuté. Cette AP a été réalisée pour un montant de 670 K€. Elle matérialise l'avancée des travaux de rénovation énergétique des toitures et sur les bâtiments présentant les mêmes caractéristiques.

S'agissant de la rénovation des espaces Courdimanche (opération 20191) : Des études de faisabilité ont été réalisées en 2023 pour un montant de 44 K€.

L'extension du groupe scolaire des Avelines (opération 20211) : Des travaux d'extension du groupe scolaire des Avelines ont été réalisés à hauteur de 1 078 K€. Pour rappel, ces travaux ont vocation à répondre aux besoins de l'école en surface suite à l'augmentation des effectifs et visent à améliorer le fonctionnement entre le groupe scolaire et l'accueil de loisirs.

## LES CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité. Elles s'élèvent pour 2023 à hauteur de 1 483 K€, contre 1 658 € en 2022.

En 2023, la ville n'a contracté aucun emprunt.

## LES OPÉRATIONS GLOBALES

## Opération 100 – Bâtiments: 271 K€

Il s'agit, cette année des travaux réalisés principalement sur les bâtiments communaux, en particulier les bâtiments administratifs et techniques (Mairie, CTM, serres, logements de fonction etc..) :

- des travaux au centre technique municipal pour 32 K€
- des travaux du COU jardin des Lys pour 47 K€
- des travaux à l'hôtel de ville pour 58 K€
- des travaux dans les logements communaux pour 46 K€
- de la mise en sécurité des bâtiments pour 8 K€
- des travaux dans les zones techniques des crèches pour 47 K€...



## Opération 1000 – les acquisitions foncières: 107 K€

- Il s'agit d'une surcharge foncière consentie par la Ville lors de la réalisation de la résidence des Hautes-Plaines qui est versée chaque année.



## Opération 200 – Enseignement formation: 1 729K€ dont :

- L'achat de matériel et petits équipements dans les écoles pour 68 K€
- L'achat de mobilier dans les écoles pour 84 K€
- l'installation de dispositif PPMS dans des groupes scolaires pour 39 K€
- La mise en place de clôture dans les groupes scolaires pour 42 K€
- La réalisation de cours végétalisées dans le groupe scolaire de Courdimanche pour 242 K€
- les travaux d'extension du groupe scolaire de Courdimanche pour 705 K€
- Le remplacement de menuiseries extérieurs dans le groupe scolaire des Bergères (élémentaire) pour 104 K€
- Le changement de sols dans les offices des Millepertuis / Courdimanche pour 122 K€...





## Opération 2000 – renouvellement de matériel: 484 K€

- Achat de petits équipements pour les services culturels (30 K€) et sportifs (94 K€)
- Achat de matériel pour la réalisation des travaux en régie à hauteur de 33 K€
- Achat de petits équipements pour offices des crèches à hauteur de 19 K€
- Achat de petits équipements pour la police municipale à hauteur de 27 K€
- Achats de petits équipements pour le centre de santé à hauteur de 31 K€
- Achats de petits équipements, de mobiliers et de matériels roulant pour les services administratifs à hauteur de 205 K€
- Achats de véhicules, vélos, trottinettes à hauteur de 110 K€...



## Opération 300 – culture: 10 K€

- Il s'agit des travaux réalisés sur les équipements culturels, en particulier :
- Remplacement du système de sécurité incendie Boris Vian: 1 K€ (suite des travaux)
- Travaux d'accessibilité et de sécurisation de la MAE à hauteur de 9 K€ (suite des travaux)



## Opération 3000 – Nouvelles technologies de l'information et de la communication: 305 K€

- Il s'agit des outils informatiques nécessaires au fonctionnement de la collectivité, dont:
- . Matériel et licences informatique pour les services municipaux à hauteur de 273 K€
  - . Achat de logiciels et de licences à hauteur de 32 K€...



## Opération 400 – sport et jeunesse : 407 K€

Il s'agit des travaux réalisés dans les équipements sportifs, en particulier la piscine :

- Travaux de réhabilitation de la piscine à hauteur de 113 K€
- Travaux de rénovation des gymnases (mise aux normes, etc..) à hauteur de : 86 K€
- Création d'un espace workout au parc urbain à hauteur de 99 K€
- Travaux de rénovation des stades à hauteur de 39 K€
- Etudes de faisabilité d'un équipement sportif à hauteur de 22 K€



## Opération 800 – aménagement urbain: 662 K€

Il s'agit dans le cadre de cette opération des travaux réalisés pour l'aménagement de l'espace public, et notamment :

- Travaux de réhabilitation du parking Liberté à hauteur de 126 K€
- Réaménagement des parcs (plantations, aires de jeux ) à hauteur de 135K€
- Achat de chalets pour le parc urbain et les jardins familiaux à hauteur de 93 K€
- Travaux de rénovation des sous stations à hauteur de 140 K€
- Etudes / schéma directeur pour la réalisation des pistes cyclables à hauteur de 25 K€
- Travaux dans l'aire de jeux du parc Paul Loridant à hauteur de 48 K€



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Vision globale

Les recettes réelles d'investissement constatées au compte financier unique pour 2023 s'élèvent à 6 272 K€

### objectifs

Les recettes d'investissement sont destinées au financement du programme d'investissement de la ville.

### Composition

Les recettes d'investissement sont composées des dotations, des subventions, des emprunts potentiellement contractés, de l'autofinancement provenant de la section d'investissement et des éventuels produits de cession d'immobilisation.

### Evolution

Les recettes d'investissement diminuent de 7,38 % par rapport à l'exercice précédent

Les ressources financières de la collectivité sont utilisées pour acquérir de nouveaux équipements en fonction des besoins identifiés, ou pour la rénovation et la réorganisation des équipements existants. Ces revenus peuvent être obtenus de différentes manières, notamment par des financements externes tels que des subventions et des emprunts, ou par des financements internes tels que l'autofinancement.

Les revenus répertoriés dans le chapitre 10 correspondent aux dotations d'investissement reçues par la ville. Ils viennent compléter les subventions reçues qui sont quant à elles enregistrées dans le chapitre 13.

Ainsi, les recettes d'investissement se concentrent principalement sur le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les subventions reçues et l'autofinancement. Ces sources de revenus ont permis de financer de nombreux projets municipaux, notamment des travaux dans les écoles, les équipements sportifs et l'amélioration du cadre de vie.

Recettes d'investissement	CA DGFIP 2022	CA TOTEM 2023	% an
■ Dotations et fonds divers (R10)	1 030,51 k€	3 061,07 k€	197,04%
■ Subventions d'investissement (R13)	167,37 k€	718,23 k€	329,12%
■ Emprunts (R16)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Subventions d'équipement versées (R204)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Produits de cessions d'immobilisations (R024)	0,00 k€	0,00 k€	0,00%
■ Autres recettes d'investissement	2 994,44 k€	103,61 k€	-96,54%
■ Recettes réelles d'investissement	4 192,33 k€	3 882,91 k€	-7,38%

## REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	121	51	65	60
Recettes liées aux emprunts	0	97	81	102
Subventions et participations d'équipement reçues	28	63	84	86

## LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Pour un montant de 5 449 K€, elles concernent :

- Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) à hauteur de 2 387 K€. Son montant est en fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'État (16.404 %).
- La taxe d'aménagement : cette taxe est perçue sur les permis de construire accordés sur la commune. Son recouvrement se fait sur une ou plusieurs années en fonction du montant dû. Elle représente une recette de 358 K€.
- Les excédents de fonctionnement capitalisés : cette recette constitue le besoin de financement de la section d'investissement. Elle s'élève à 2 387 K€.

## LE FCTVA

Grace au travail conjoint des services municipaux et du comptable public portant sur la régularisation des opérations patrimoniales, la ville a pu optimiser ses ressources provenant du FCTVA, abondant le chapitre de plus de 2 M€.

### LES SUBVENTIONS PERÇUES

La municipalité a fait de la recherche de financement externe un enjeu majeur dans l'objectif d'accompagner la mise en place des projets d'équipements de la collectivité.

Pour un montant total de 718 K€, ces subventions concernent notamment :

- Le solde de la subvention octroyée dans le cadre du transfert du café RADAZIK pour un montant de 163 K€
- Les premiers acomptes versés par la CPS pour les projets de rénovation du centre aquatique (51 K€), d'aménagement du parc Urbain (30 K€), de rénovation des équipements sportifs (130 K€), de rénovation des groupes scolaires (211 K€).
- Le versement du produit provenant des amendes de police (115 K€).

### LES PRODUITS FINANCIERS

Cette somme représente le montant de l'emprunt théorique pour les travaux de voirie qui sont de la compétence de la CPS. Du fait de cette compétence, la CPS rembourse à la Ville l'annuité d'emprunt qui a été définie comme étant relative à la réalisation des travaux de voirie sur la commune avant le transfert de compétence. Cette recette est dégressive chaque année et représente pour 2023 la somme de 58 K€.

### LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

La section d'investissement comporte également des crédits relatifs à des opérations particulières.

Parmi elles, il convient de distinguer notamment :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte administratif 2022. Cette somme provient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2022. Il s'élève à 2 387 K€.

Les opérations d'ordre (040)

D'un montant réalisé de 2 135 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de recettes calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

Les opérations patrimoniales (041)

Ces opérations comptables portent sur le traitement des frais d'études et d'insertion et la régularisation des comptes d'avances (238, 238) pour un montant total de 93 K€.

En effet, les frais d'études doivent être transférés sur les comptes d'immobilisation définitifs s'ils sont suivis de travaux. Dans le cas contraire, ils sont amortis pour une durée de 5 ans. Les comptes d'avances, pour leur part, doivent être soldés lors de la finalisation des travaux ayant fait l'objet des dits avances.

S'agissant des restes à réaliser (RAR)

Ils sont constitués des restes à encaisser au 31/12/2023, c'est-à-dire des recettes certaines engagées sur les crédits votés mais non encore titrées à la fin de l'exercice pour un montant de 3 929 K€. Elles portent principalement sur le report des subventions QPV octroyées par la CPS relatif à l'aménagement du parc urbain, à la rénovation des équipements sportifs des groupes scolaires, mais non reçues au 31 décembre. Elles portent aussi sur le remboursement à venir pour l'opération d'aménagement du centre ville réalisé par la SORGEM pour 2 350 K€.

## LES OPRÉATIONS PARTICULIÈRES

En dépenses, les RAR portent sur le report des travaux et l'acquisition certaine de matériels non réalisée ou dont la facture n'a pas été reçu au 31 décembre. Ces dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 4 681 K€.

Ces reports sont également constitués des flux financiers existants entre la Ville et la SORGEM dans le cadre des opérations d'aménagement du Cœur de Ville, visant à requalifier et développer le centre-ville des Ulis pour un montant de 2 350 K€ en recettes et 2 459 K€ en dépenses.

# LES EPARGNES – LE BILAN LA DETTE

Les épargnes et la dette des communes sont des éléments importants à prendre en compte pour évaluer leur santé financière. Les épargnes peuvent servir de réserve pour faire face à des dépenses imprévues ou pour financer des projets futurs, tandis que la dette peut être un outil de financement pour des investissements nécessaires. Il est essentiel pour les communes de trouver un équilibre entre épargne et dette afin de garantir une gestion financière saine et durable.

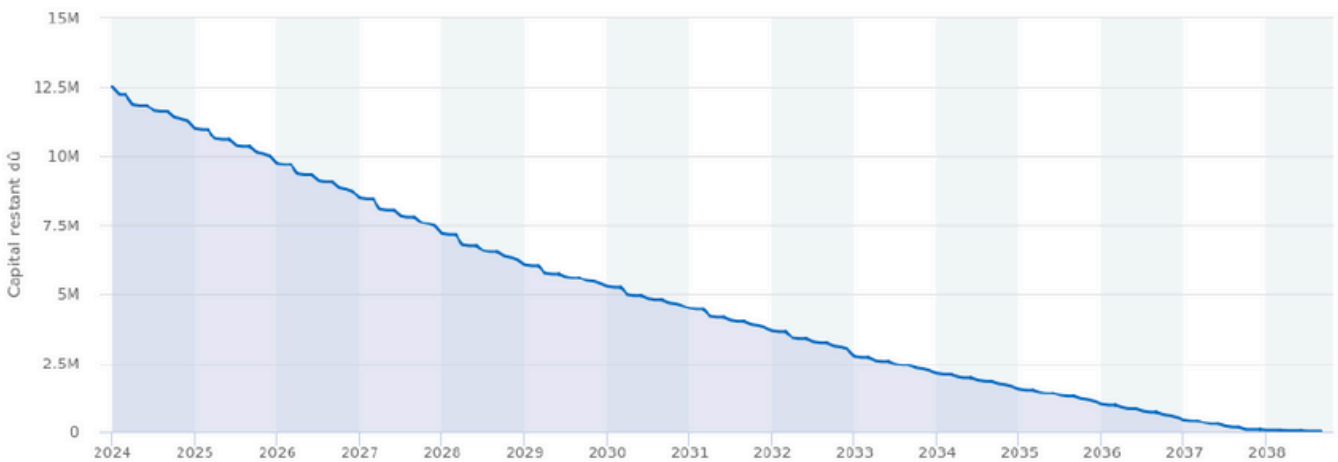
# 06

# Synthèse en chiffre

## UNE DETTE QUI RESTE MAITRISEE...

### A. Encours de la dette

LA dette de la commune des Ulis est constituée de 13 emprunts bancaires souscrits auprès de 5 établissements de prêts.



## OBJECTIFS FINANCIERS

11 832 K€

Encours 2024

-1 259 K€

Dans 1 an,  
soit -11%

-6 105 K€

Dans 5 ans,  
soit -52 %

-9 874 K€

Dans 10 ans  
soit -83 %



# Synthèse en chiffre

UNE DETTE QUI RESTE MAITRISEE...

## Synthèse de la dette au 18/04/2024

<p>Notionnel</p>	Nombre de financements	13	<b>11 832 303€</b> CRD (au 18/04/2024)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 4 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 11 mois	
<p>Risque</p>	Taux fixe (part de l'encours)	71,56%	<b>2,74%</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	28,44%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
<p>Annuités</p>	Capital	1 258 K€	<b>1 578 620€</b> Annuité (due sur l'exercice 2024)
	Intérêts	320 K€	
	ICNE au 31/12/2024	69 K€	
<p>Marché</p>	€ster	3,91%  (3,88% au 01/01/2024)	<b>2,5%</b> Taux fixe 15 ans (2,16% au 01/01/2024)
	Taux fixe 10 ans	2,6%  (2,19% au 01/01/2024)	
	Taux fixe 20 ans	2,41%  (2,14% au 01/01/2024)	

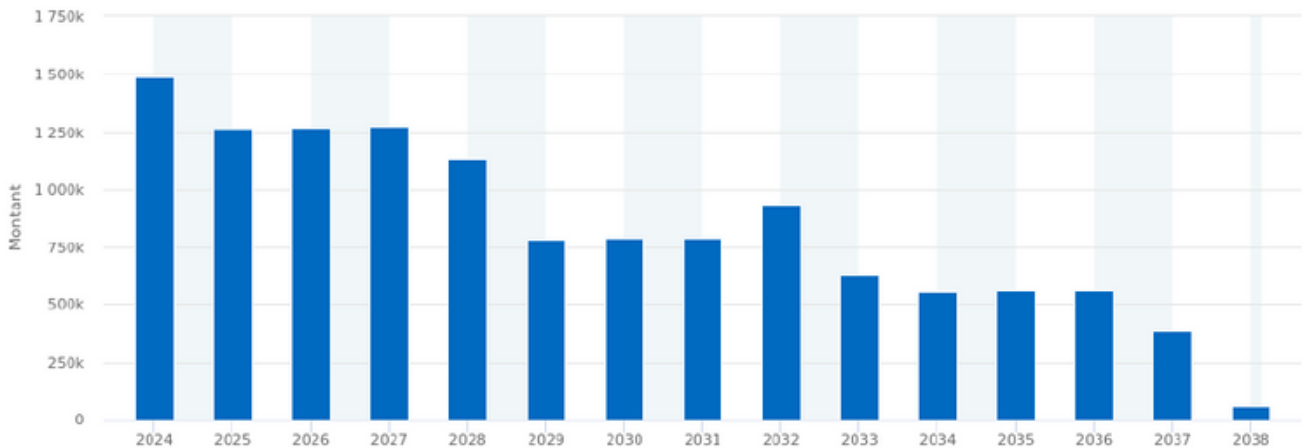
Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

	Les Ulis	Région	France
Nbre de communes	1	129	352
Dette / Habitant	562€	989€	994€
Evolution depuis 1 an	-73€	-17€	-7€
Evolution depuis 5 ans	-196€	-124€	-71€

La population DGFIP pour le calcul de la dette par habitant est celle de l'année représentée (année courante, il y a 1 an, il y a 5 ans)

# Synthèse en chiffre

## EVOLUTION DES ANNUITÉS DE REMBOURSEMENT DU CRD



### Situation actuelle des marchés

Les taux variables à court terme orientés à la baisse...

Lors de sa dernière réunion du 11 avril, la Banque centrale européenne (BCE) a ouvert la porte à une baisse des taux directeurs. La BCE a reconnu que le recul des pressions inflationnistes et de la croissance des salaires justifient une baisse des taux. Pour autant, la marge de manœuvre de la BCE pour réduire ses taux de manière significative est limitée.

Malgré ces anticipations de baisse des taux directeurs de la BCE, les taux européens à moyen et long terme resteront élevés, compte tenu du léger rebond des indicateurs d'activité au sein de la zone euro, et de la situation aux Etats-Unis qui est marquée par une croissance toujours solide et une inflation supérieure aux prévisions.

Les craintes de voir une inflation structurellement plus élevée à moyen et long terme du fait des risques d'escalade des conflits géopolitiques, des besoins de financements énormes liés à la nécessaire transition énergétique et écologique, mais également à la situation toujours tendue du marché du travail qui tire les salaires à la hausse, soutiennent les taux à long terme.

Les taux à long terme sont également soutenus par les craintes pesant sur la situation budgétaire de la France. En effet, les investisseurs pourraient exiger un taux supplémentaire pour acheter la dette française.

Dans ce contexte, la marge de manoeuvre à la baisse sur les taux longs paraît limitée par une inflation structurellement plus élevée, par la hausse de la prime de risque de la France, ainsi que par le niveau élevé des taux américains.

Le bilan, retracé dans le CFU, regroupe, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année.

Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

A) Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagé au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement s'élève à 12 188 K€ fin 2023.

B) Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances, plus les stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses. Le besoin en fonds de roulement est négatif sur toute la période

C) La trésorerie La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. La trésorerie s'élève à 12 950 K€ à la fin de la période.



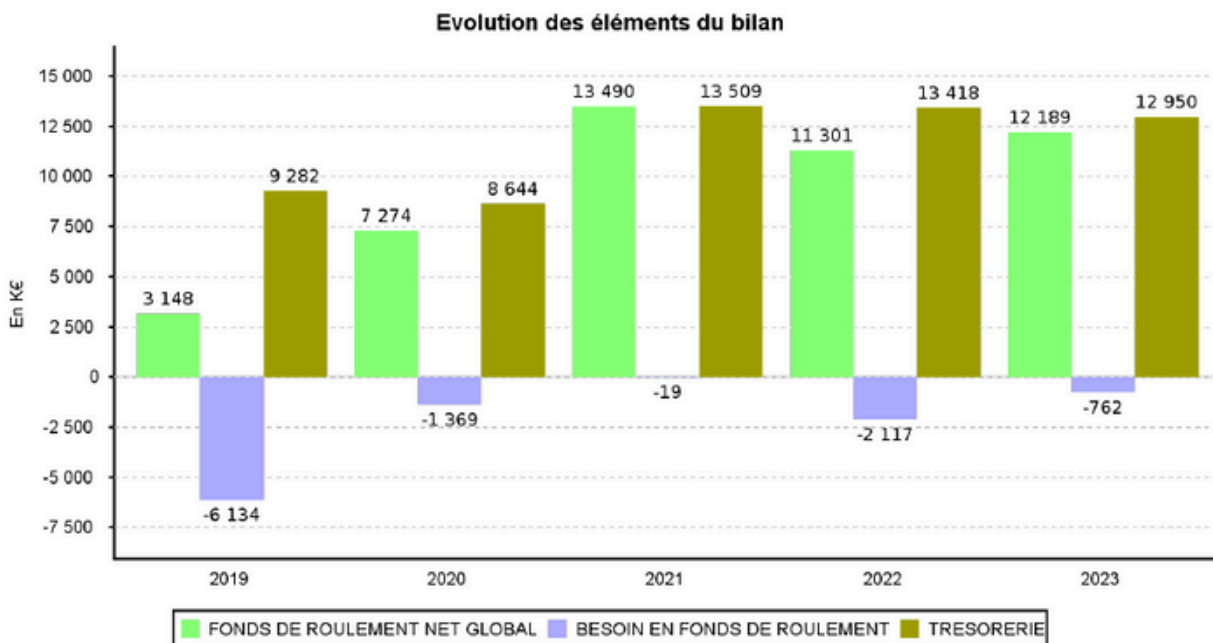
La situation de trésorerie de la ville lui permet de couvrir plus de 3 mois de charges réelles.

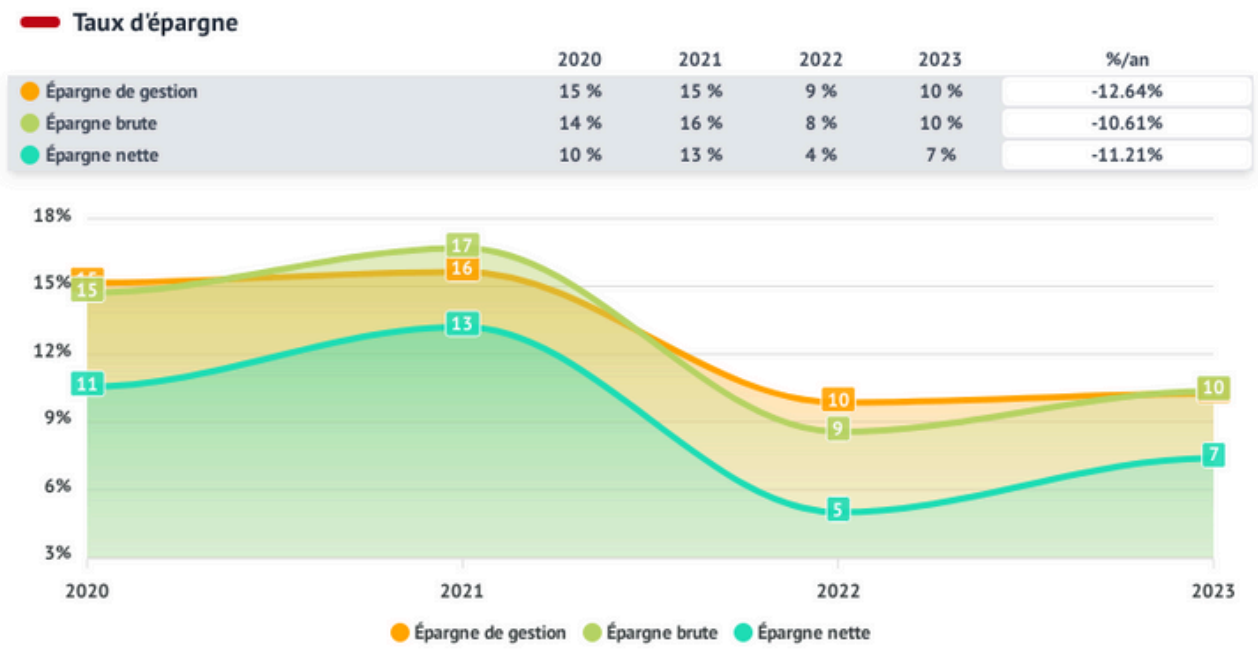


**BILAN EN 2023**

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut 405 181 556		Ressources propres 404 723 447	
Actif circulant 2 905 351		Dettes financières 12 646 739	Fonds de roulement net global 12 188 630
Trésorerie 12 950 403		Passif circulant 3 667 124	BFR -761 773

Trésorerie = FDR - BFR = **12 950 403**





### EN VOLUME, ENTRE 2022 ET 2023

	CA DGFIP 2022	CA TOTEM 2023	Évol.
Épargne de gestion	4 551,20k€	5 164,30k€	13,47%
Épargne brute	3 957,85k€	5 220,99k€	31,91%
Épargne nette	2 304,57k€	3 729,64k€	61,84%
CAF (Épargne brute) (y.c. travaux en régie)	3 957,85k€	5 220,99k€	31,91%

### INTERETS DES ÉPARGNES

L'évolution des épargnes de la commune peut varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que les recettes fiscales, les dépenses budgétaires, les investissements réalisés et les politiques financières mises en place.

Il est important de communiquer et de suivre de près ces indicateurs pour évaluer la santé financière de la commune et prendre des décisions éclairées en matière de gestion des finances publiques.

2023

VILLE DES ULIS

---

LE COMPTE  
FINANCIER UNIQUE

---

RUE DU MORVAN - ESPLANADE DE LA RÉPUBLIQUE  
91940 LES ULIS